

DOSSIER DE CANDIDATURE

MARCHÉ DE CREATEURS de Saint-Blaise – 8^{ème} édition - Dimanche 16 novembre 2025

- Dossier complet accompagné des chèques : à déposer ou à adresser par courrier **avant le 15 octobre 2025** à :
Association AU COIN DE LA RUE - 19 Avenue du Collet - 06670 SAINT-BLAISE
- En raison d'un nombre de places limité, les dossiers de candidature reçus peuvent être soumis à une commission d'attribution qui désignera les stands retenus
- Pour tout contact ou renseignements : Sidonie ☎ 06 17 75 46 00 ✉ aucoindelarue06@gmail.com



IDENTITE

Nom : Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse :

N° SIRET : Téléphone :

Email (à écrire en majuscule) : @

Réseaux sociaux/site internet :

Nature des articles en vente ou en exposition sur le stand (à détailler) :

Présentez-vous en quelques lignes en faisant ressortir les points essentiels et les techniques employées :

Merci de cocher OUI ou NON (ne pas laisser vide)	OUI	NON
Je souhaite un emplacement avec électricité (places limitées et prévoir rallonges)		
Je souhaite un emplacement plus spacieux à l'extérieur et protégé soit par un barnum (fourni par l'association), soit par l'avancée devant la salle		
J'autorise l'organisateur à communiquer les images de mes créations ou de moi-même sur les réseaux sociaux, site web, presse..., pour promouvoir l'évènement		
Je m'engage à participer à la tombola en faisant don à l'association le jour de la manifestation d'au moins une de mes créations		
Je m'engage à participer au concours du plus beau stand proposé par l'organisateur		

A JOINDRE (tout dossier incomplet sera refusé)

- ☐ 5 photos des créations que vous mettrez en vente le jour du marché (possibilité d'envoi par mail)
 - ☐ 2 photos de votre stand lors de ventes précédentes (possibilité d'envoi par mail)
 - ☐ Chèque à l'ordre de l'association AU COIN DE LA RUE d'un montant de 30 € pour l'emplacement (1 seul emplacement/exposant)
 - ☐ Chèque à l'ordre de l'association AU COIN DE LA RUE d'un montant de 100 € (caution)
- Pour les professionnels :**
- ☐ Justificatif professionnel indiquant le n° SIRET
 - ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Pour les non professionnels :**
- ☐ Chèque à l'ordre de l'association AU COIN DE LA RUE d'un montant de 20 € (adhésion)

Fait à, le2025

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » certifiant sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et valant approbation du règlement intérieur.

REGLEMENT INTERIEUR

MARCHÉ DE CREATEURS de Saint-Blaise – 8^{ème} édition - Dimanche 16 novembre 2025

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Le marché de créateurs est organisé par l'association AU COIN DE LA RUE dans la salle polyvalente de Saint-Blaise et ses abords, **le dimanche 16 novembre 2025 de 10h00 à 18h00**
- L'entrée est gratuite pour les visiteurs
- L'installation des exposants se fait entre 8h00 et 9h30
- Les exposants s'engagent à tenir leurs stands ouverts de 10h00 à 18h00 et à quitter les lieux avant 19h30, en ayant pris soin de débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé
- Une buvette avec vente de boissons et petite restauration est assurée par l'organisateur. En dehors de ce lieu aucune vente de matière alimentaire n'est autorisée

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Seuls les professionnels et les adhérents de l'association AU COIN DE LA RUE, peuvent déposer un dossier de candidature. Les articles présents sur leurs stands devront obligatoirement être fabriqués à la main et par eux-mêmes. **La revente est strictement interdite**
- L'organisateur procédera à une sélection des exposants en tenant compte des articles indiqués sur le dossier de candidature, le but étant de proposer aux visiteurs des créations originales et variées afin de promouvoir l'artisanat et la créativité locale
- Les candidats retenus ou non retenus, ne pourront réclamer leurs dossiers qui seront conservés puis détruits par l'organisateur à l'issue de la manifestation
- L'organisateur se réserve le droit de faire remballer tous les articles qui ne correspondraient pas le jour du marché à ceux indiqués sur la demande d'inscription
- Le droit d'inscription pour les exposants est fixé à **30 €** la journée pour un stand avec 1 table et 1 chaise (fournis par l'organisateur). Un stand avec électricité peut être réservé sans frais supplémentaires (places limitées prévoir rallonges)
- Dimensions des stands :
Stands situés à l'intérieur → environ 2,30 m x 2 m
Stands situés à l'extérieur sous barnums → environ 2,80 m x 3 m
Stands situés à l'extérieur sous terrasse → environ 2,30 m x 2,70 m
- Un seul stand sera attribué par exposant
- Un chèque de caution de 100 € non encaissable avant la manifestation sera restitué en main propre à la fin du marché. Ceci dans le but de garantir la présence de l'exposant jusqu'à la fin de la manifestation. Le chèque de caution sera également restitué aux exposants, placés à l'extérieur, en cas d'intempéries qui rendraient impossible leur installation
- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier de candidature est incomplet ou non retenu par l'organisateur
- L'organisateur pourra éventuellement réattribuer un emplacement si l'exposant ne s'est pas présenté avant 9 heures
- Le nombre d'emplacements est limité
- En cas d'absence ou d'annulation de l'exposant 15 jours avant la date de la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué et le chèque de caution sera encaissé
- Les emplacements affectés par l'organisateur ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour de la manifestation
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- Tout équipement de stand (parasol, paravent...), doivent faire l'objet d'une demande particulière adressée avec le dossier de candidature et sera étudiée par l'organisateur
- La clôture des inscriptions se fera le 15 octobre 2025. Une confirmation de participation sera adressée aux exposants au plus tard le 31 octobre 2025

SECURITE

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, incident, vol, détérioration ou incendie
- Chaque exposant se doit de couvrir ses risques
- L'exposant devra décharger son matériel depuis son véhicule garé sur les emplacements prévus à cet effet en dehors de l'accès à la salle polyvalente. En raison des stands disposés devant la salle polyvalente, aucun accès ne sera autorisé aux véhicules. A l'exposant de prévoir le nécessaire (chariot, diable...) pour faciliter le transport de son matériel
- L'exposant s'engage à justifier de son identité le jour du marché et devra présenter un document officiel
- L'association se réserve le droit d'annuler le marché en cas de force majeure ou par manque de participants